

Message du Conseil de Ville au Corps électoral

Le Corps électoral est invité à se prononcer, par la voie des urnes, les 10, 11 et 12 mars 2023, sur la

Demande de crédit de Fr. 13'500'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers

L'essentiel en bref

Le choix du site des Arquebusiers, pour la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire qui doit accueillir quelque 260 élèves, a été fait dans le cadre d'une analyse qui tient compte, d'une part, des perspectives de développement de la ville et, d'autre part, d'une étude des besoins de l'Ecole primaire de Delémont en fonction des zones de provenance des élèves et du nombre de classes disponibles.

Sur la base du projet "Gros Pré Monsieur", lauréat du concours d'architecture organisé en 2019, le bureau Stähelin Partner Architectes SA de Delémont et l'équipe de mandataires spécialisés ont finalisé, en relation étroite avec le groupe de travail participatif, constitué notamment des représentants de l'Ecole primaire, un projet qui répond parfaitement aux besoins des utilisateurs, tout en prenant en considération plusieurs aspects énergétiques et de développements durables. Le bâtiment sera labellisé Minergie-P-ECO et l'obtention de la certification SNBS (standard Construction durable Suisse) est visée.

Principalement construit en bois, le bâtiment s'inscrit dans une préoccupation sociale, architecturale et environnementale très aboutie. De plus, privilégiant des circuits courts, du bois local – dont une part importante proviendra des forêts de la Bourgeoisie de Delémont sera mis en œuvre pour la structure porteuse, certains revêtements intérieurs ainsi que les façades. Le volume de bois nécessaire pour la construction du nouveau bâtiment scolaire est d'environ 2'100 m³ de grumes.

Le devis en vue de la réalisation a été précisé en fonction des contraintes actuelles liées à la forte augmentation des coûts, tout en retenant plusieurs options efficaces permettant de réaliser un bâtiment exemplaire. Etant donné la reconnaissance des besoins en locaux par le Département cantonal de la formation, de la culture et des sports, la subvention cantonale estimée dans le cadre de la demande préalable se monte à Fr. 2'070'000.-. Cette subvention n'est pas encore déduite de la présente demande de crédit.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 13'500'000.-, montant brut avant déduction des subventions attendues de plus de Fr. 2'000'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers.

1. PRÉAMBULE

Suite à l'acceptation par le Corps électoral de Delémont, le 27 septembre 2020, du crédit de Fr. 770'000.- pour les études en vue des constructions sur le secteur MDa « Les Arquebusiers », le plan spécial ainsi que le projet d'école ont été développés et un devis détaillé du coût des travaux de l'école a été établi. Le présent message porte sur le crédit de réalisation du nouveau bâtiment scolaire.

Le site des Arquebusiers, actuellement occupé principalement par le parking du Gros Pré et deux pavillons scolaires qui devaient avoir un caractère provisoire, constitue un secteur de développement important au sein du tissu bâti delémontain. Il est de longue date pressenti pour accueillir notamment un nouveau bâtiment scolaire, destiné à combler le déficit de classes de l'Ecole primaire. Il pourrait également accueillir d'autres équipements publics liés directement ou indirectement aux besoins scolaires, à savoir une cantine scolaire et une crèche, ceci dans une perspective de développement à moyen et à long termes. Le Plan d'aménagement local entré en vigueur à fin 2017 lui confère par ailleurs d'autres vocations, considérées sur un périmètre élargi, soit notamment la construction de logements (dont une part minimale à loyer modéré), incluant les places de parc nécessaires et la création d'espaces publics avec une arborisation et des espaces verts généreux afin de renforcer la centralité de quartier.

Réalisé en 2019, le concours d'architecture a débouché sur un avant-projet abouti et séduisant pour le bâtiment scolaire et ses aménagements extérieurs, qui sont intégrés dans un concept de quartier cohérent et garant d'un lien adéquat entre l'école, le parc urbain, le parking et les immeubles de logement. Ces éléments ont ensuite été transcrits dans le plan spécial qui a fait l'objet d'une démarche participative avec les propriétaires riverains concernés. Le bureau lauréat du concours et les bureaux spécialisés ont effectué les études en vue de la réalisation de l'école. Le permis de construire doit être déposé publiquement.

2. RAPPEL DES BASES FIXEES POUR LE CONCOURS ET LES ETUDES

2.1. Justification du site des Arquebusiers du point de vue des zones de provenance des élèves et des facilités d'accès

Le choix du site des Arquebusiers, pour la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire, a été fait dans le cadre d'une analyse qui tient compte, d'une part, des perspectives de développement de la ville, menée dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local « Delémont, cap sur 2030 » et, d'autre part, d'une étude des besoins de l'Ecole primaire de Delémont en fonction des zones de provenance des élèves et du nombre de classes disponibles. Dans le cadre de ces études, en tenant compte que la limite qui sépare la ville en deux secteurs principaux passe approximativement par l'avenue de la Gare, il s'est avéré pertinent de prévoir des développements dans la partie Ouest sur le site des Arquebusiers (première étape) et dans la partie Est dans le secteur du Gros-Seuc (deuxième étape).

Cette répartition géographique des élèves, qui évolue légèrement selon les années en fonction des nouvelles constructions et de la pyramide des âges, vise à assurer une bonne accessibilité aux différents sites scolaires, en particulier à mobilité douce, ceci afin de réduire les distances. Les autres sites actuellement décentralisés, réservés aux plus petites classes, restent en fonction à ce stade de développement du projet des Arquebusiers.

La problématique liée à l'accès à l'ensemble des sites scolaires devra faire l'objet d'un plan de mobilité scolaire global. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer les accès à pied et à vélo en particulier et réduire la part du trafic individuel motorisé, ceci afin d'éviter au maximum aux parents d'amener leurs enfants à l'école, pour des raisons évidentes de sécurité et de durabilité. Les travaux de planification ont été accomplis pour les sites scolaires du Château et des Arquebusiers.

2.2. Détermination des besoins de l'Ecole primaire de Delémont (EPD)

2.2.1. Besoins en salles de classes

Actuellement, la quasi-totalité des locaux est utilisée à plein temps, y compris les deux pavillons provisoires installés à proximité du Gros-Seuc. Au Château, quatre classes ne répondent pas, et nettement, aux normes de surfaces pour l'accueil de classes complètes. Les pavillons abritant les quatre classes des Arquebusiers ne permettent plus de garantir les conditions de fonctionnement et de confort nécessaires. La dernière classe disponible en cette rentrée 2022 y est localisée ; cette disponibilité est due à la fermeture d'une classe de transition décidée par le SEN en raison d'une baisse d'effectifs. Malgré cela, le besoin en locaux est d'autant plus important du fait de la densification des enseignements spécialisés (classes de transition, classes bilingues, accueil d'enfants de langue étrangère, branches à option, etc.) et du travail en collaboration des enseignants.

En mai 2017, le "Groupe de travail encadrant la réflexion autour de l'infrastructure scolaire de Delémont" a établi divers scénarii d'organisation de l'EPD. Il a été tenu compte de la situation au niveau des effectifs, du développement démographique pressenti de la ville et de l'évolution annoncée des méthodes d'enseignement. Ce rapport préconise le maintien à terme de 5 sites scolaires principaux (Gros-Seuc, Arquebusiers, Château, Traversins et Cras-des-Fourches). Le Conseil communal a retenu, à l'horizon 2030, une extension des locaux scolaires sur deux sites, les Arquebusiers à court terme, le Gros-Seuc à plus long terme.

Pour le bâtiment des Arquebusiers, qui doit accueillir quelque 260 élèves, le programme des locaux est défini comme suit : trois classes 1-2P (anciennes classes enfantines) et une salle annexe, dix classes 3-6P, trois locaux pour le co-enseignement, l'appui et le soutien, une salle d'activités manuelles et dessin et son annexe, une salle des maîtres, une salle de travail, un secrétariat, une cuisine partagée pour les besoins des classes 1-2P et pour le corps enseignant, plusieurs locaux de rangement et les sanitaires. Ce projet inclut le rapatriement des classes spéciales qui sont actuellement dans les pavillons provisoires du Gros-Seuc et qui accueillent des élèves de tous les quartiers de la ville. Ces pavillons provisoires pourront donc être supprimés. Des aménagements extérieurs de qualité et plusieurs zones de jeux répondant aux besoins des petits et des grands élèves ont naturellement été intégrés au projet.

2.2.2. Point de vue du Canton

En date du 14 janvier 2019, lors de l'examen du dossier relatif au concours d'architecture, le Département cantonal de la formation, de la culture et des sports reconnaissait la clause du besoin, mentionnant avoir fait le constat de l'augmentation des effectifs des élèves scolarisés à l'école primaire de Delémont ainsi que du déficit constaté en matière de locaux scolaires.

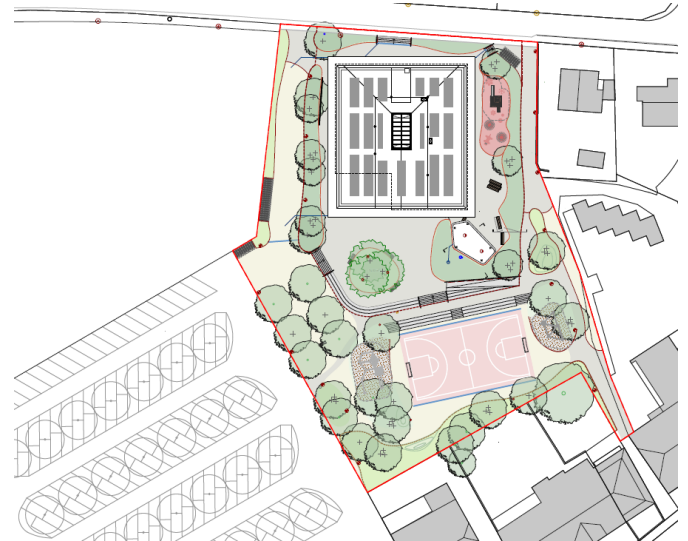
Par un courrier du 9 mai 2022 adressé au Conseil communal, le département précité confirmait son analyse et tenait à remercier et à féliciter la Municipalité de l'investissement prévu et des efforts accomplis en vue de proposer aux élèves qui fréquentent l'école primaire des infrastructures modernes et de qualité.

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Sur la base du projet "Gros Pré Monsieur", lauréat du concours d'architecture organisé en 2019, le bureau Stähelin Partner Architectes SA de Delémont et l'équipe de mandataires spécialisés ont poursuivi l'étude du projet, en relation étroite avec le groupe de travail spécialement constitué.

La conception du bâtiment scolaire a été réalisée avec le plus grand soin, en conformité avec le Plan climat communal en cours d'élaboration et, à l'échelle du quartier, dans le respect des exigences liées du label « SEED » utilisé temporairement, étant donné que le label « Sites 2000 watts » sera remplacé prochainement par deux nouveaux labels officiels (Minergie Quartier et SNBS Quartier). L'école est très bien intégrée au quartier et sera en harmonie avec les autres affectations possibles sur le site (logements, parking, parc public, cantine scolaire, crèche).

Le nouveau bâtiment scolaire est aligné sur la rue des Arquebusiers, en lien étroit avec la Vieille Ville et l'école du Château. Il s'ouvre au Sud sur le parc urbain avec un préau couvert qui, tout en faisant partie du grand parc, s'en démarque et facilite ainsi la gestion des enfants. Principalement construit en bois, le bâtiment s'inscrit dans une préoccupation sociale, architecturale et environnementale très aboutie. Dans un volume compact (10'245 m³ SIA 416) et pour un total d'environ 2'650 m² de surface des planchers (SIA 416), chaque niveau s'organise autour d'un espace collectif central, qui bénéficie de la lumière naturelle et d'un escalier à double palier partagé. Le bâtiment sera labellisé Minergie-P-ECO et l'obtention de la certification SNBS (standard Construction durable Suisse) est visée. Si cela s'avérait nécessaire ultérieurement, le bâtiment pourrait accueillir un étage supplémentaire moyennant quelques renforcements de la structure.



Privilégiant des circuits courts, du bois local sera mis en œuvre pour la structure porteuse, certains revêtements intérieurs ainsi que les façades. Le volume de bois nécessaire pour la construction du nouveau bâtiment scolaire est d'environ 2'100 m³ de grumes. Plusieurs séances de travail ont d'ores et déjà eu lieu avec la Bourgeoisie de Delémont afin d'utiliser du bois des forêts delémontaines. En fonction des besoins et des disponibilités de la matière première, le bois nécessaire proviendra des forêts jurassiennes.

Le parking actuel comprend 251 places. Du fait de la construction du bâtiment scolaire, le parking sera réorganisé avec une diminution de 66 places. Ce dimensionnement est a priori suffisant selon les comptages de véhicules réalisés dans le parking. A plus long terme, dans le cadre du plan spécial qui sera soumis au Conseil de Ville, un parking en silo ou souterrain pourrait être construit pour accueillir les places nécessaires ainsi que répondre aux besoins futurs (logements). Concernant les places de parc nécessaires aux enseignants, un plan de mobilité pour le site des Arquebusiers a permis de définir les besoins et d'en diminuer le nombre. Ce plan devra être mis en application avant l'ouverture de la nouvelle école.



Vue de l'espace collectif intérieur, avec l'escalier central



Vue d'une salle de classe



Vue du bâtiment scolaire, esplanade sud-ouest

4. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE PROJET D'ECOLE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché est de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX / COMMENTAIRES	EVALUATION		
		+	+/-	-
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bâtiment scolaire répondra aux labels Minergie-P-ECO et en principe SNBS. ▪ Les matériaux utilisés seront choisis en fonction du calcul de l'énergie grise du bâtiment, des critères d'émissivité ainsi que des critères de durabilité. ▪ L'eau sera gérée de manière durable, notamment par la pose d'un réservoir de récupération des eaux de pluie et en faisant de la rétention en toiture. 			
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace	X		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'installation de sondes géothermiques (énergie renouvelable) et les panneaux photovoltaïques posés sur l'ensemble de la toiture permettront la production de chauffage et d'électricité du bâtiment. Ces installations seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les SID. ▪ L'éclairage extérieur sera naturellement conçu en intégrant les objectifs fixés dans le projet « Voie lactée » des SID. ▪ Un suivi détaillé des consommations sera mis en place dans le cadre du programme Energo qui permet d'optimiser les installations par des réglages fins dès le début de l'exploitation. 			

Mobilité	<p>Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix d'implanter de nouvelles salles de classe aux Arquebusiers a été fait en tenant compte de la provenance des élèves et des critères d'accessibilité du point de vue de la mobilité douce ; les itinéraires d'accès seront sécurisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur communal des déplacements et du plan directeur de la mobilité douce. ▪ Le plan spécial prévoit la mise en zone de rencontre de la rue des Arquebusiers et une zone 30 km/h à la rue Jolimont. ▪ Un plan de mobilité pour l'ensemble des enseignants du secteur Château a été réalisé. Il devra être mis en place d'ici à la mise en service du nouveau bâtiment scolaire. ▪ Des arrêts de bus se trouvent à proximité du site. ▪ Des parkings couverts pour les vélos et les trottinettes seront réalisés en suffisance. ▪ Pour les petits, le Pedibus permet déjà d'amener les enfants des quartiers desservis à l'école en toute sécurité. 	X		
Biens de consommation	<p>Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les matériaux et installations techniques seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises. ▪ Les certifications Minergie-ECO et en principe SNBS garantiront ce critère. 	X		
Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics	<p>Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le quartier sera conçu comme un quartier durable et suivra les processus et objectifs définis dans le cadre du label SEED de l'Association suisse pour des quartiers durables. ▪ Les aménagements projetés laissent une place importante aux espaces verts, à l'arborisation et aux espaces extérieurs afin de limiter les îlots de chaleur. ▪ Une part des espaces extérieurs sera matérialisée avec des éléments perméables. 	X		
Santé	<p>Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les constructions et les aménagements seront réalisés afin de réduire les effets néfastes liés au réchauffement climatique en tenant compte des besoins de la population en général et des usagers des lieux et des espaces publics concernés en appliquant les principes concernés des autres domaines du plan climat. ▪ Les certifications Minergie-ECO et, dans la mesure du possible, SNBS garantiront ce critère. 	X		
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	<p>Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label VILLEVERTE SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des critères permettant d'améliorer les espaces naturels, la biodiversité et la gestion de l'eau sont pris en compte tant pour le développement du quartier que pour la construction du bâtiment scolaire et de leurs alentours. ▪ Les mesures permettant de lutter contre les dangers naturels, notamment par une gestion durable de l'eau, seront mis en place (rétention de l'eau en toiture, bassin de rétention, récupération de l'eau pour les locaux WC et l'arrosage). ▪ Les toitures des bâtiments seront végétalisées. 	X		
Gouvernance	<p>Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs ateliers participatifs pour la réalisation du plan spécial ont été mis en place. ▪ Pour le projet de l'école, le groupe de travail composé de représentants des utilisateurs, de la Commission d'école, de différents services communaux et des architectes se sont réunis régulièrement pour le développement du projet. 	X		

5. DEMANDE DE CREDIT ET FINANCEMENT

Les études débutées en mars 2021 ont permis de finaliser un projet qui répond parfaitement aux besoins des utilisateurs, tout en prenant en considération plusieurs aspects énergétiques et de développements durables. Le devis en vue de la réalisation a été précisé en fonction des contraintes actuelles liées à la forte augmentation des coûts, tout en retenant plusieurs options efficaces permettant de réaliser un bâtiment exemplaire.

5.1. Coûts de construction

Le devis a été établi sur la base du projet de construction avec une précision de +/- 10% (TVA incluse au taux de 7,7%) et fait référence à l'indice suisse des prix de la construction d'avril 2022 (Espace Mittelland, bâtiments administratifs, octobre 2020 = 100%).

CFC 0	Terrain	Propriété de la Municipalité, donc pas d'investissement	0.00
CFC 1	Travaux préparatoires	Relevés, études géotechniques, déconstruction des pavillons actuels (y compris abri), installations communes de chantier, tri des déchets, adaptation du réseau de conduites existant	470'000.00
CFC 2	Bâtiment	Excavation, maçonnerie et béton, échafaudages, construction bois, fenêtres et portes, stores, ferblanterie et étanchéité, installations techniques, ascenseur, revêtements divers, menuiserie, serrurerie, peinture, nettoyage, honoraires	9'640'000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	Préau couvert, places de jeux, cheminements, gradins, surfaces vertes, arborisation, mobilier urbain, partie du parc urbain liée à l'école	1'450'000.00
CFC 5	Frais secondaires	Autorisations et taxes, publications appels d'offres, assurances	200'000.00
CFC 7	Ecole provisoire	Location et installation de containers pour 4 classes durant 33 mois	500'000.00
CFC 8	Réserve (5% es CFC 1 à 4 + CFC 7 et 9)	Réserve pour travaux (divers et imprévus = 70%) et réserve maître de l'ouvrage (différents choix en cours de construction = 30%)	640'000.00
CFC 9	Ameublement et décoration		600'000.00
TOTAL			13'500'000.00

Le montant du crédit comprend l'ensemble des honoraires des mandataires spécialisés nécessaires à la construction du bâtiment scolaire : architecte, ingénieur civil, ingénieur bois, ingénieur électricien, ingénieur technique CVS, physicien du bâtiment, acousticien, ingénieur en protection incendie, géologue, géomètre, spécialiste en environnement, architecte paysagiste. Le montant total des honoraires pour l'exécution se monte à Fr. 1'270'000.-.

L'estimation des coûts au moment de la demande du crédit d'étude (11,7 millions de francs) excluait la location de containers pour les classes provisoires nécessaires ainsi que la démolition de l'abri de protection civile construit sous un des pavillons actuels.

Depuis deux ans, il faut relever que selon l'indice suisse des prix de la construction, les coûts pour notre région ont augmenté de plus de 12%. Plusieurs causes peuvent être mentionnées : pandémie, incertitudes géopolitiques, risque de pénuries, prix des matériaux (matières premières). Aussi, l'élévation du coût de construction est liée à différents choix constructifs : construction principalement en bois, utilisation de bois local, ainsi qu'un montant réservé pour un projet artistique. De plus, le bâtiment scolaire a été adapté selon l'évolution des besoins en locaux, des exigences légales (énergie, protection incendie, acoustique) et des paramètres liés au développement durable (construction en bois, Minergie-P-ECO, SNBS, etc.).

La volatilité actuelle des prix demeure une grande incertitude. Toutefois, la précision du devis à +/- 10% ainsi que la réserve pour divers et imprévus devraient permettre de compenser les éventuelles augmentations de prix, pour autant que celles-ci demeurent raisonnables.

5.2. Subventionnement

Etant donné la reconnaissance des besoins en locaux par le Département cantonal de la formation, de la culture et des sports, le bâtiment scolaire sera subventionné au taux de 20%. Le montant déterminant pour le calcul de la subvention tient compte des frais limites indexés. La subvention cantonale maximale estimée dans le cadre de la demande préalable se monte à Fr. 2'070'000.-. Cette subvention étant liée au respect des marchés publics, les procédures d'appels d'offres seront faites conformément aux bases légales en vigueur.

5.3. Financement et besoin en ressources humaines

Cette dépense est prévue au plan financier communal des investissements. Elle s'étendra sur cinq ans, soit jusqu'en 2027.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			13'500'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Subvention cantonale maximale estimée			- 2'070'000.00
Montant à financer			11'430'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable	3 %	342'900.00
Prélèvement sur le préfinancement de CHF 4'076'651.-		- 123'500.00
Charge nette de l'amortissement		219'400.00
Durée de l'amortissement comptable	33 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		342'900.00
Total de la charge financière annuelle		562'300.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes.

Dès la mise en exploitation du nouveau bâtiment scolaire, un poste de conciergerie devra être créé.

5.4. Eléments non compris dans le présent crédit

5.4.1. Financement séparé

L'installation photovoltaïque (env. Fr. 300'000.-) ainsi que la production de chaleur du bâtiment scolaire au moyen de sondes géothermiques (env. Fr. 270'000.-) seront financées par les Services industriels de Delémont (SID) au moyen d'un contracting énergétique, qui permet notamment de répondre à l'un des critères SEED.

Les travaux nécessaires à la réorganisation et à la rénovation douce du parking seront quant à eux financés par un crédit spécial de la compétence du Conseil de Ville (env. Fr. 380'000.-).

5.4.2. Halle de gymnastique

Actuellement, la 3^e heure EPS est obligatoire pour l'école primaire ainsi que pour l'école secondaire. Elle a été remise en question par un arrêt du Tribunal fédéral pour le secondaire II uniquement mais reste en vigueur pour le secondaire I. Suite à divers postulats traités en 2018 au niveau cantonal, le Parlement jurassien a confirmé que, pour atteindre les objectifs fixés par le plan d'étude romand, l'enseignement de l'EPS nécessite l'utilisation de salles dûment équipées ; de plus, si l'enseignement de l'EPS peut se faire ponctuellement en dehors d'une salle de sport (piscine, patinoire, théâtre, danse, forêt), ceci à la libre appréciation de l'enseignant, il est essentiel de disposer de vestiaires en suffisance, entièrement liés aux salles de sports. Cette contrainte a été prise en considération dans le rapport du groupe de travail qui a réalisé une planification à long terme des besoins en halles de gymnastique.

Le rapport du groupe de travail « Salles de sport à Delémont » a été transmis au Canton le 20 janvier 2020. Il est prévu que les trois salles de la Blancherie soient libérées pour l'école primaire sachant que l'école secondaire utilisera principalement la nouvelle salle triple prévue sur le secteur Gare Sud. L'école primaire bénéficiera ainsi de suffisamment de salles pour le secteur Ouest de la ville. L'éventuelle 4^e salle supplémentaire prévue dans le rapport sera érigée dans le secteur Collège - Gros-Seuc pour répondre aux besoins futurs des quartiers Est. De ce point de vue, la planification retenue s'inscrit parfaitement dans le projet de nouveau bâtiment scolaire aux Arquebusiers, puisque les élèves bénéficieront des halles de gymnastique de la Blancherie qui se situent à quelques minutes à pied.

5.4.3. Cantine scolaire

Le Canton a délégué aux communes la charge de l'organisation et du financement de l'accueil à la journée en continu, si celles-ci souhaitent mettre en place un tel concept. Les besoins actuels pour les élèves qui suivent la journée en continu sont couverts par la Maison de l'Enfance. Si cette offre devait être développée à Delémont, elle devrait faire

l'objet d'un nouveau concept global de gestion de l'école et de ses horaires afin de déterminer le nombre de places nécessaires dans la ou les cantine-s, leur emplacement, le transport des élèves, etc.

A ce stade des études, la réalisation d'une cantine scolaire n'est pas nécessaire, puisque le principe de la journée en continu n'est pas planifié à court et à moyen termes. Si le besoin devait être confirmé ultérieurement, un secteur a été réservé pour cette affectation dans le plan spécial.

6. PROGRAMME INTENTIONNEL EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel relatif à la réalisation de l'école est le suivant, sous réserve des procédures d'autorisations dont les délais ne sont pas entièrement maîtrisés par les Autorités communales :

- dépôt de la demande de permis de construire	janvier 2023
- crédit de réalisation du bâtiment en votation populaire	mars 2023
- appels d'offres pour les travaux	mai 2023
- octroi du permis de construire, sous réserve de l'entrée en force du plan spécial	juin 2023
- adjudications des travaux du bâtiment scolaire	août 2023
- début des travaux (adaptations des réseaux, démolition containers existants)	octobre 2023
- mise hors d'eau du bâtiment	fin 2024
- remise des locaux aux utilisateurs	juin 2026
- mise en service de l'école	août 2026

7. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL DE VILLE

Le crédit de Fr. 13'500'000.- a été préavisé par les commissions comme suit :

- Commission d'école, lors de la séance du 2 novembre 2022 : préavis favorable ;
- Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, lors de la séance du 7 novembre 2022 : préavis favorable ;
- Commission des finances, lors de la séance 7 novembre 2022 : préavis favorable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter le crédit de Fr. 13'500'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du 28 novembre 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29 al. 10, 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission d'école, de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le message au Corps électoral concernant la demande de crédit de Fr. 13'500'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers est accepté.
2. La votation a lieu les 10, 11 et 12 mars 2023.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 novembre 2022